



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1274**

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain situées dans le quartier des Noirettes, chemin de la Ferme et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : **jeudi 10 novembre 2016**

Secrétaire élu : **Monsieur Damien Berthilier**

Affiché le : **mardi 22 novembre 2016**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1274**

commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain situées dans le quartier des Noirettes, chemin de la Ferme et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du grand projet de la Ville (GPV) de la Commune de Vaulx en Velin, un certain nombre d'opérations de restructuration globale des espaces extérieurs des quartiers ont vu le jour ces dernières années. Ces opérations imposent de conséquentes modifications des domanialités avec l'ensemble des partenaires concernés.

Dans le cas présent, il s'agit de procéder à l'acquisition de 6 parcelles de terrain nu, libres de toute occupation ou location, situées dans le quartier des Noirettes, chemin de la Ferme à Vaulx en Velin, et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, constituant une partie de la voie telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :

Adresse	Références cadastrales		Surface (en mètres carrés)
	Section	Numéro	
1, chemin de la Ferme	AV	369	126
1, chemin de la Ferme	AV	370	15
1, chemin de la Ferme	AV	465	64
1, chemin de la Ferme	AV	467	33
10, chemin de la Ferme	AV	473	2 627
20, chemin du Puits	AV	476	1 800
Total			4 665

Il est précisé que cette voie a été réalisée par la Métropole de Lyon. Elle est déjà ouverte à la circulation et est intégrée de fait dans le domaine public de voirie métropolitain.

Aux termes du projet d'acte, l'OPH Est Métropole habitat céderait lesdits terrains à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain nu, situées quartier des Noirettes, chemin de la Ferme à Vaulx en Velin, et cadastrées AV 369, AV 370, AV 465, AV 467, AV 473 et AV 476, pour une superficie totale de 4 665 mètres carrés, et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs des quartiers de Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4365, le 21 mars 2016 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 2112 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2016.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.